

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision Paca n° 2021-15 DS Agences du 21 avril 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences..... 3

Décision Paca n° 2021-16 DS PTF du 21 avril 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la plate-forme régionale de production et des services 15

Décision DG n° 2021-101 du 26 avril 2021

Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant l'épidémie de Covid-19..... 20

Décision DG n° 2021-102 du 27 avril 2021

Délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains directeurs ou collaborateurs 21

Décision DG n° 2021-103 du 27 avril 2021

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette 27

Décision DG n° 2021-104 du 27 avril 2021

Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs 32

Décision PdL n° 2021-17 DS DR du 28 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale..... 41

Décision PdL n° 2021-18 DS Dépense du 28 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette 47

Décision PdL n° 2021-19 DS Agences du 28 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences..... 49

Décision IdF n° 2021-22 DS DR du 29 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale..... 57

Décision IdF n° 2021-23 DS Agence du 29 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences 65

Décision IdF n° 2021-24 DS DT du 29 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales..... 92

Décision Ré n° 2021-17 DS Agences du 29 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Réunion au sein des agences... 95

Décision Ré n° 2021-18 DS DR du 29 avril 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale 101

Décision Ré n° 2021-19 DS Dépense du 29 avril 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette 107

Décision Ré n° 2021-20 CMC du 29 avril 2021

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Réunion 109

Décision Ce-VdL n° 2021-13 DP IRP du 30 avril 2021

Délégation temporaire de pouvoir de la directrice régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale à l'effet de présider le comité social et économique 111



Décision Paca n° 2021-15 DS Agences du 21 avril 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-71 du 1er mars 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 4 - Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Marie-Christine Brun, directrice de pôle emploi Briançon,
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Digne,
- madame Sophie Hervier-Zavarro, directrice de pôle emploi Gap,
- madame Laurence Guillaud, directrice de pôle emploi Manosque,
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Cannes,
- madame Pascale Puig, directrice de pôle emploi Grasse,
- madame Sandrine Gore, directrice de pôle emploi Nice La Trinité,
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Le Cannet,
- madame Jeanine Bruzzisi, directrice de pôle emploi Menton,
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Centre,
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Nice Est,
- madame Nathalie Veyrunes, directrice de pôle emploi Nice Nord,
- madame Agnès Simond, directeur de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Aix Galice,
- madame Angélique Ricordel Papin, directrice de pôle emploi Arles,
- monsieur Cyril Niedzweski, directeur de pôle emploi Aubagne,
- monsieur Laurent Mercier, directeur de pôle emploi Châteaurenard,
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne,
- madame Sylvie Buffaz, directrice de pôle emploi Istres,
- madame Sylvie Lorenzi, directrice de pôle emploi La Ciotat,
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marignane,
- monsieur Christophe Neuville, directeur de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Simon Gradoni, directeur de pôle emploi Marseille Blancarde,

- madame Virginie Denis, directrice de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Marielle Castel, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- monsieur Christophe Dallain, directeur de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Stéphanie Djemai, directrice de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Alexandre Ganne, directeur de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Martigues,
- madame Caroline Roose, directrice de pôle emploi Miramas,
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Elisabeth Muller, directrice de pôle emploi Vitrolles,
- madame Pascale Tronel, directrice de pôle emploi Brignoles,
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Draguignan,
- madame Isabelle Hernandez Y Peres, directrice de pôle emploi Fréjus,
- madame Nathalie Minana, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Christophe Moretto, directeur de pôle emploi Hyères,
- madame Marie-José Perez, directrice de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi La Garde,
- madame Nathalie Amat, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Isabelle Albert, directrice de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Anne-Sophie Gonelle, directrice de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Yannick Denimal, directeur de pôle emploi Six Fours,
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Toulon la Rode,
- monsieur Gildas Brieu, directeur de pôle emploi Toulon Foch,
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt,
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Anne Serisier, directrice de pôle emploi Bollène,
- monsieur Patrick Tesio, directeur de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Philippe Léa, directeur de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Orange,
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur de pôle emploi Pertuis.

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Nathalie Sanchez, directrice adjointe de pôle emploi Gap,
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque,
- madame Delphine Tcheng, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Cannes,
- madame Béatrice Proal, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Françoise Coquillat-Zeitoun, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Latifa Anani, directrice adjointe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Nathalie Guerin, directrice adjointe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Caroline Allemand, directrice adjointe de pôle emploi Arles,
- madame Emmanuelle Comont, directrice adjointe de pôle emploi Aubagne,
- monsieur Franck Lauerjat, directeur adjoint de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Delphine Beraud, directrice adjointe de pôle emploi Istres,
- madame Nadia Oudia, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Sandrine Rossi, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Gilles Dellavalle, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Isabelle Alio, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Samira Fakhir, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,

- madame Emmanuelle Nahmias, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Annick Benchaib, directrice adjointe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Clémence Gentot, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Sonia Pourradier, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Ludovic Vandame, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Anne Fougères, directrice adjointe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Claire Houche, directrice adjointe de pôle emploi Vitrolles,
- monsieur Christian Maroc, directeur adjoint de pôle emploi Draguignan,
- madame Sylvie Kasperski, directrice adjointe de pôle emploi Hyères,
- monsieur Boris Orcel, directeur adjoint de pôle emploi La Garde,
- madame Lidwine Bori, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Sophie Dellavedova, directrice adjointe de pôle emploi Six Fours,
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Valérie Borel, directrice adjointe de pôle emploi Toulon la Rode,
- monsieur Yann Gout, directeur adjoint de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Karine Romero, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Cécile Duval, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras,
- madame Edwige Letissier, directrice adjointe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Karine Folly, directrice adjointe de pôle emploi Orange.

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Marie-Estelle Beaussart, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon,
- madame Géraldine Boyer, responsable d'équipe de pôle emploi Digne,
- monsieur Silvère Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Digne,
- madame Nathalie Webert, responsable d'équipe de pôle emploi Digne,
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap,
- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Gap,
- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Gap,
- madame Sophie Schlupp, responsable d'équipe de pôle emploi Gap,
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Béatrice Vigani, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Karine Drigues Hanoun, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- monsieur Alain Trutt, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- madame Rosalie Vallet-Wade, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse,
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse,
- monsieur Nicolas Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse,
- madame Carole Vives, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse,
- madame Mélanie Abbous, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- monsieur Sébastien Bergeron, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,

- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- madame Marie-Angélique Arrii, responsable d'équipe de pôle emploi Menton,
- monsieur Sébastien Nazon, responsable d'équipe de pôle emploi Menton,
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Menton,
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Isabelle Moretti-Colson, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Centre,
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Aurélie Fatton, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Armelle Rubio, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Aurélie Tailland, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Virginie Thiebaud, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Sindy Mikowski, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Amélie Roméo-Lhermine, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Jérôme Kubiczek, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Audrey Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Adeline Pit-Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Ingrid Siebenhaar, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Nadine Tron, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Evodie Bartolomei, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Sonia Dumont-Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Maud Paulin, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Aix Galice,
- madame Diane Payan, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Clio Varvounis, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Nabila Brahmia, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Saada Dahmani, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Bénédicte Faure, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Noelle Giraud, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Jordane Rabin Krippeler, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Sylvie Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,

- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- monsieur Walid Cheikh, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat,
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat,
- madame Maryse Amato, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- monsieur Jonathan Canale, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- madame Myriam Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Isabelle Campos, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Chadly Nait Salem, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Eric Corallo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Joel Jougon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Sonia Smaili, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Maud Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Carole Ranieri, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Laurence Lacoste, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Aurore Lucas, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Stéphanie Renaudeau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- monsieur Diego Bonnardel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Adam Saleh, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Christine Vuailat, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Jérôme Baiocco, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Sylvie Boyer, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Vanessa Brandel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Alexandra Destrumelle, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Marie Chacon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- monsieur Anthony Faget, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Alexandra Mul, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- monsieur Mohamed Abdelmalek, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Bahia Kerouche, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Louissette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Djamilla Chakir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Carole Jougon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Marina Athanassiou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Olfa Amdouni-Brahmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Laurence Aubspin, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,

- madame Emilie Barber-Roulier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Béatrice Crebassa-Flavi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Samia El Aidouni, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Jeannie Barbier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- madame Nassera Karoui, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint-Charles,
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- madame Myriam Colombari, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Christelle Matéo, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Christelle Laforet, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas,
- madame Karine Marchetti, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas,
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas,
- madame Vanessa Cucchiatti, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Vanessa Gagneuil, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Evodie Bartolomei, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles,
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles,
- madame Isabelle Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles,
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- madame Séverine Foulon, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- madame Séverine Dupouy, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- madame Véronique Leclercq, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Isabelle Debias, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Fatiha Elbaoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- monsieur Ludovic Nonnato, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- madame Virginie Strosberg, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Nabil Elhamdi, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Claude Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Amina Khechab, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Hyères,
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Véronique Valy-Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Sophie Ogor, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Sandrine Ritter-Hemichou, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Virginie De Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Philippe Nau, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Sandrine Tricot, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin,

- madame Isabelle Derbes, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Vanessa Foti, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Nathalie Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Stéphanie Brilliet, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Marylise Lebellegard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Sandra Le Moal, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Isabelle Nicaud, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Christelle Ostrowski, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Aurélie George, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Blandine Le Dudal, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Anne Le Pecheur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Nicole De Lucenay, responsable d'équipe de pôle emploi Apt,
- madame Claire Gilloteaux, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Apt,
- monsieur Olivier Iazard, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Latifa Quantin, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Sarah Tacchino, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Philippe Benavente, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Claire David, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Jérôme Pescheloché, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Myriam Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène,
- madame Stéphanie Vernaz, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène,
- madame Nathalie Arques, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- madame Cécile Avignon, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Hervé Doucet, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Orange,
- madame Elodie Nguyen, responsable d'équipe de pôle emploi Orange,
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis,
- madame Céline Petetin, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis.

§ 4 - référents métiers

- monsieur Christian Zuber, référent métiers de pôle emploi Briançon,
- madame Cécile Rivière Bonnefoy, référent métiers de pôle emploi Digne,
- monsieur Jean-Charles Richaud, référent métiers de pôle emploi Digne,
- monsieur Alexandre Destree, référent métiers de pôle emploi Gap,
- madame Françoise Dailly, référent métiers de pôle emploi Manosque,
- madame Michèle Martin, référent métiers de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Maryline Riado, référent métiers de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Laurence Mertz Bouras, référent métiers de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Sylvie Pouthier, référent métiers de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Sylvie David, référent métiers de pôle emploi Cannes,
- madame Muriel Mandrick, référent métiers de pôle emploi Cannes,
- monsieur Laurent Vives, référent métiers de pôle emploi Cannes,

- madame Sandrine Aulas, référent métiers de pôle emploi Grasse,
- madame Pascale Bailly, référent métiers de pôle emploi Grasse,
- madame Marie Masciantonio, référent métiers de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Frédérique Giudicelli, référent métiers de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Laurent Torzuoli, référent métiers de pôle emploi Menton,
- madame Viviane Claraz, référent métiers de pôle emploi Nice Centre,
- madame Céline Girelli, référent métiers de pôle emploi Nice Centre,
- madame Marie-Catherine Midan, référent métiers de pôle emploi Nice Est,
- madame Caroline Devezeaud, référent métiers de pôle emploi Nice Nord,
- madame Katy Bourgeois, référent métiers par intérim de pôle emploi Nice Ouest,
- monsieur Serge Gloumeaud, référent métiers de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Elisabeth Rameau, référent métiers de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Sylvie Lambert, référent métiers de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Pascal Lampazona, référent métiers de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Cyril Di Stefano, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Véronique Duclos-Olry, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Nathalie Maurice, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Florence Pinault, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Christine Colson, référent métiers par intérim de pôle emploi Arles,
- madame Ludivine Verrier, référent métiers de pôle emploi Arles,
- monsieur Thierry Berbigier, référent métiers de pôle emploi Aubagne,
- madame Rahnia Maafi, référent métiers de pôle emploi Aubagne,
- madame Charlotte Bernard, référent métiers par intérim de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Sandrine Cochard, référent métiers de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Evelyne Ortusi, référent métiers de pôle emploi Gardanne,
- madame Léonor Migliaccio, référent métiers de pôle emploi Istres,
- madame Sophie Molineris, référent métiers de pôle emploi Istres,
- madame Nathalie Dordain, référent métiers de pôle emploi La Ciotat,
- madame Hélène Pavon, référent métiers de pôle emploi Marignane,
- madame Jamuila Zitouni, référent métiers de pôle emploi Marignane,
- monsieur Pascal Laurent, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Guillaume Olive, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Geneviève Papa, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Sylvie Thebaud, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Fabienne Zennache, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Serge Bottero, référent métiers de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Katidja Ibrahim, référent métiers de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Christine Chabert, référent métiers par intérim de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Audrey Maupetit, référent métiers de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- monsieur Olivier Carayon, référent métiers de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Marion Marchione, référent métiers de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- monsieur Michel Merlino, référent métiers de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Sandrine Ortola, référent métiers de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Marianne Defraigne, référent métiers de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Cécile Ramel, référent métiers de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- monsieur André Fiorillo, référent métiers de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Malka Roger, référent métiers de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Nora Caillol-Karkar, référent métiers de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Nathalie Pernin, référent métiers de pôle emploi Marseille Pharo,
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Emmanuelle Farag, référent métiers de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Magdalena Guilhou, référent métiers par intérim de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Jean-François Huet, référent métiers de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- monsieur Jérôme Christensen, référent métiers par intérim de pôle emploi Martigues,
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, référent métiers de pôle emploi Martigues,

- madame Aude Quiriconi, référent métiers de pôle emploi Martigues,
- madame Carmen Pontida, référent métiers de pôle emploi Miramas,
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- monsieur Patrice Tallet, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Evelynne Thines, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Delphine Monfray, référent métiers de pôle emploi Vitrolles,
- monsieur Didier Crombe, référent métiers de pôle emploi Brignoles,
- monsieur Frédéric Beaumont, référent métiers de pôle emploi Draguignan,
- madame Virginie Izapow, référent métiers de pôle emploi Draguignan,
- madame Valérie Roustant, référent métiers de pôle emploi Fréjus,
- madame Elisabeth Labrit, référent métiers de pôle emploi Fréjus,
- monsieur Mickaël Lobry, référent métiers de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Eric Juniot, référent métiers de pôle emploi Hyères,
- madame Mireille Kopp, référent métiers de pôle emploi Hyères,
- madame Isabelle Wiart, référent métiers de pôle emploi Hyères,
- madame Marie-Christine Ferlut, référent métiers de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Christelle Joly, référent métiers de pôle emploi La Garde,
- madame Nathalie Sandral, référent métiers de pôle emploi La Garde,
- madame Magali Arnaud, référent métiers de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sabine Demaison, référent métiers de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sandrine Brouyer, référent métiers de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Valérie Bauer, référent métiers de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Fabrice Broustaut, référent métiers de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Lucie Chaume, référent métiers de pôle emploi Six Fours,
- madame Florence Chevrier, référent métiers de pôle emploi Toulon La Rode,
- monsieur Eric Dorchy, référent métiers de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Zineb Lazzaoui Denimal, référent métiers de pôle emploi Toulon Foch,
- monsieur Johan Tizi, référent métiers de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Nicole Aloy, référent métiers de pôle emploi Apt,
- madame Monelle Lesterlan, référent métiers de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Hervé Matin, référent métiers de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Cécile Chereau, référent métiers de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Khadija Tadi, référent métiers de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Sylvie Maurin, référent métiers de pôle emploi Bollène,
- monsieur Jérémie Monnet, référent métiers de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Jérôme Ruel, référent métiers de pôle emploi Carpentras,
- madame Martine Cyrille, référent métiers de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Frantz Mouchard, référent métiers de pôle emploi Orange,
- madame Corinne Sosson, référent métiers de pôle emploi Orange,
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent métiers de pôle emploi Pertuis.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Paca n° 2021-10 DS Agences du 18 mars 2021 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 21 avril 2021.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n° 2021-16 DS PTF du 21 avril 2021

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi
Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la plate-forme régionale de
production et des services**

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L. 5426-5, L.5426-6, R.5312-25, R.5312-26, R. 5313-6, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-71 du 1er mars 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 4 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code,
- 2) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 3) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 4) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux 1) et 2) du présent paragraphe.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 5 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions relatives primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7 à l'effet de signer les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 12 mois.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 2 000 euros.

§ 6 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 650 euros.

§ 7 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 8 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Dominique Triay, directeur en charge de la plateforme régionale de production et de services, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 6 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme régionale de production et de services, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme régionale de production et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7.

Article 7 - Délégués

§ 1 - directeurs

- monsieur Dominique Triay, directeur en charge de la plateforme régionale de production et de services,
- monsieur Pierre Malassenet, directeur en charge de la plate-forme de production,
- monsieur Didier Mirabel, directeur en charge de la plate-forme de services,
- madame Claude Rebmman-Maulet, directrice en charge de la plate-forme contrôle qualité prestations.

§ 2 - responsables d'unité

- monsieur Thierry Couprie, responsable d'unité contentieux Marseille,
- madame Vérane Lançon, responsable d'unité en charge de la production, du contentieux et du CRE Toulon.
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité production, aides et mesures et CRE Nice,
- madame Silvia Gilles, responsable d'unité en charge du CRE Marseille,
- madame Véronique Pelegrina, responsable d'unité production et CRE Manosque,
- madame Brigitte Criscuolo, responsable d'unité prestations et gestion compte DE Marseille,
- monsieur Manuel Matilla, responsable d'unité des services à distance,
- madame Carole Degré-Santelli, responsable d'unité aides et mesures Marseille,
- monsieur Jean-Pierre Mendy, responsable d'unité des services à distance.

§ 3 - référents métiers

- monsieur Alex Imbert, référent métiers PRPS,
- madame Houria Lallali, référent métiers PRPS,
- madame Sandrine Da Silva, référent métiers PRPS,
- monsieur Nabil Assissel, référent métiers PRPS,
- madame Catherine Damagnez, référent métiers PRPS,
- monsieur Franck Menichelli, référent métiers PRPS.

§ 4 - chargés de projets

- madame Lisa Teboul, chargée de projets PRPS.

§ 5 - collaborateurs prestations - gestion compte DE

- madame Annabelle Attales, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Corinne Bigeni, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Judith Bombarde, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Béatrice Brossard, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Sabrina Costanza, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Anne Curcuny, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Anna D'Antonio, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Bénédicte De Rosa, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Chantal Diemunsch, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Sylvie Failla, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Ghislaine Fekkai, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- monsieur Benoit Gornes, collaborateur prestations - gestion de compte DE,
- madame Sarah Ivars, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Stella Jules, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Marielle Lasselin, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- monsieur Erwan Le Bechennec, collaborateur prestations - gestion de compte DE,
- madame Agnès Le Guiff, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Sylvie Lorimier, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Lamia Maoui Far, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Aldia Marchand, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Brigitte Motta, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Laila Pisen, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- monsieur Laurent Ramon, collaborateur prestations - gestion de compte DE,
- madame Dina Sabri, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Laetitia Tozzi, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Brigitte Trucchi, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- madame Emmanuelle Vuilletet, collaboratrice prestations - gestion de compte DE,
- monsieur Yemen Zenasni, collaborateur prestations - gestion de compte DE.

§ 6 - collaborateurs contentieux

- monsieur Christian Albier, collaborateur du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Nathalie Arnaud, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,

- monsieur Joel Attuyt, collaborateur du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Laurence Boisseranc, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Adeline Canivet, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Marion Castelli, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Séverine Colomb, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Dorothée Coquelle-Coopman, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Carine Degea, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Florence Doulmet, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Sylvie De la Rosa, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Ludivine De Peretti, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Céline Dozol, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- monsieur Daniel Ellendt, collaborateur du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Marlène Loubeyres, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- monsieur Frédéric Martin, collaborateur du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Valérie Mazella, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Chantal Michel, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Dominique Micheletti, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Aurélie Miralles, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Stéphanie Nail, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Jeta Raiteri, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- monsieur Christophe Roussel, collaborateur du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Elodie Roux, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Coralie Savoye, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Diane Selke-Gaudin, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Samira Slamani, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Sylvie Teule, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca,
- madame Patricia Zara, collaboratrice du contentieux de Pôle emploi Paca.

Article 8 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 - Abrogation et publication

La décision Paca n° 2021-12 DS PTF du 18 mars 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 21 avril 2021.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision DG n° 2021-101 du 26 avril 2021

Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant l'épidémie de Covid-19

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-13, L. 6313-1 et suivants, R.5312-6, R. 5312-19 et R.6341-15,

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération n° 2008-04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature et les conditions d'attributions des aides et mesures accordées par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2020-33 du 5 mai 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant la période d'épidémie de COVID-19,

Vu la délibération n° 2020-44 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE),

Vu la délibération n° 2020-67 du 24 novembre 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant l'épidémie de COVID-19,

Vu la délibération n° 2020-76 du 15 décembre 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la rémunération de fin de formation (RFF),

Décide :

Article 1 - Conditions de maintien des rémunérations

La rémunération de fin de formation (RFF) et la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) continuent d'être versées, dans les conditions prévues par la délibération n° 2020-67 du 24 novembre 2020, du 1er au 31 mai 2021.

Article 2 - Publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 26 avril 2021.

Jean Bassères,
directeur général

Décision DG n° 2021-102 du 27 avril 2021

Délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains directeurs ou collaborateurs

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, et R. 5312-19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu, ensemble, la délibération n° 2020-8 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-50 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide :

Section 1 - Dispositions générales

Article 1 - Actes, correspondances, notes, instructions, congés, conventions de partenariat et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux articles 3 et 4 à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités des services placés sous leur autorité,
- 2) les notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité directe (N-1),
- 4) les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les autorisations d'utiliser un véhicule,
- 5) les conventions de partenariat et subvention et contrats de toute nature d'un montant inférieur à 250 000 euros HT,
- 6) le cas échéant, l'ensemble des documents et actes pour la signature desquels les responsables placés sous leur autorité directe (N-1) sont bénéficiaires d'une délégation de signature.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1 à l'effet de signer les conventions de partenariat et subvention et contrats de toute nature d'un montant supérieur ou égal à 250 000 € HT.

Article 2 - Achat de fournitures et services

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT,
- les marchés d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 4 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 000 euros HT,
- les marchés d'un montant inférieur à 1 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 1 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière.

Article 3 - Délégués permanents

§ 1 - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées à l'article 1 et à l'article 2 § 1, sous une forme permanente :

- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services,
- monsieur Michaël Ohier, directeur général adjoint réseau,
- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales.

§ 2 - Est bénéficiaire des délégations mentionnées à l'article 1 § 1 et à l'article 2 § 2, sous une forme permanente :

- madame Pascale Barillot, directrice de la communication.

Article 4 - Délégués temporaires

§ 1 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint sous l'autorité duquel ils sont placés, sont bénéficiaires de la délégation mentionnée à l'article 1 § 1 et à l'article 2 § 2, sous une forme temporaire :

- au sein de la direction offre de services, monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI,
- au sein de la direction du réseau, monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge des études et de la performance,

- au sein de la direction de la stratégie et des affaires institutionnelles, Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- au sein de la direction administration, finances et gestion, monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales, madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail et monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la communication, délégation temporaire est donnée à monsieur Romuald Chemineau, chef du département création, production et diffusion et à monsieur Pierre-Antoine Lachal, chef du département presse et chef du département contenus et planning stratégique par intérim, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés à l'article 1 § 1 à l'exception du 5°).

Section 2 - Dispositions particulières

Article 5 - Direction de l'offre de services

§ 1 - Délégation permanente est également donnée à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services, à l'effet de signer et, le cas échéant, de résilier, au nom du directeur général de Pôle emploi, les conventions de gestion visées à l'article L.5424-2 du code du travail.

§ 2 - Délégation permanente est également donnée à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans le cadre de la coopération européenne ou internationale, les conventions entraînant une recette, les demandes de subvention ainsi que les attestations et rapports que Pôle emploi est légalement ou contractuellement tenu de fournir.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Misoo Yoon, madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, bénéficie d'une délégation temporaire à l'effet de signer ces conventions, demandes, attestations et rapports.

Article 6 - Direction administration, finances et gestion

§ 1 - Délégation permanente est également donnée à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- a) les actes permettant d'ouvrir ou de fermer un compte tenu au nom de Pôle emploi dans les livres des banques et autres établissements financiers et les commandes de chèques,
- b) concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information :
 - o les actes relatifs aux acquisitions et aliénations dans la limite de 1 000 000 euros HT,
 - o les contrats de bail, lorsque le montant total du loyer, hors charges, calculé sur la durée totale du contrat est inférieur à 4 000 000 euros HT, ainsi que les avenants à ces contrats dont l'incidence financière est inférieure à 4 000 000 euros HT,
 - o dans le cadre d'un marché de travaux se rapportant à ces biens, les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT,
 - o les marchés d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
 - o s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 4 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,

- c) dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros ou les demandes d'admission en non-valeur des créances détenues par la direction générale de Pôle emploi sur un tiers autre qu'un usager, un agent ou un ancien agent, à l'exception des demandes de remise de créances formulées dans le cadre des litiges mentionnés aux 1° à 4° du point b) de l'article 1 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019,
- d) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

§ 2 - Délégation permanente est également donnée à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de valider, au nom du directeur général de Pôle emploi, les notes de frais du directeur général, des directeurs généraux adjoints, des directeurs régionaux et du directeur de Pôle emploi services, des membres du conseil d'administration, des membres du comité d'audit et des comptes ainsi que des membres du comité d'évaluation, à l'exception de ses propres notes de frais.

Article 7 - Direction des systèmes d'information

Délégation permanente est donnée à monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- a) les baux et les actes relatifs aux acquisitions et aliénations des biens utilisés par la direction systèmes d'information,
- b) après en avoir reçu instruction, les décisions par lesquelles sont accordées, aux cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, une augmentation individuelle de salaire, un relèvement de traitement ou une promotion au sens des articles 19.1, 19.2 et 19.3 de cette convention ou, aux agents placés sous son autorité soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs, une promotion interne au sens du titre II de ce décret,
- c) l'ensemble des autres décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de la direction des systèmes d'information, des cadres supérieurs et agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs visés au b) du présent article, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination ainsi que des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme,
- d) les notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- e) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de la direction des systèmes d'information autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck Denié, délégation temporaire est donnée, au sein de la direction systèmes d'information, à madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice de la performance sociale à l'effet de signer les documents et actes mentionnés aux b) à e) du présent article et à monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance économique, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés au a) du présent article.

Article 8 - Direction des ressources humaines et des relations sociales

Délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, concernant l'ensemble de Pôle emploi :

- a) s'agissant des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi, les actes et documents nécessaires à leur recrutement, le contrat de travail, les avenants à ce contrat et l'ensemble des autres actes de gestion, y compris la rupture du contrat de travail, les décisions à caractère disciplinaire et les décisions accordant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- b) concernant les agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les décisions relatives à la mise en œuvre au niveau national de ce décret et des autres textes réglementaires concernant ces agents,
- c) s'agissant des agents visés au b) du présent article de catégorie 4 de la filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs, l'ensemble des actes de gestion, y compris les décisions d'engager des poursuites disciplinaires, les décisions à caractère disciplinaire et les décisions accordant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- d) concernant les agents autres que ceux visés aux a) et c) du présent article, les décisions à caractère disciplinaire autres que l'avertissement ou le blâme,
- e) concernant les agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les décisions prises sur les recours hiérarchiques portés devant le directeur général à l'encontre des décisions individuelles relatives à ces agents,
- f) dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un ancien agent visé au a) ou au c) du présent article,
- g) en matière de recours et de contentieux, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige pendant devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, tant en demande qu'en défense :
 - o relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail,
 - o relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent visé aux a) ou b) du présent article,
- h) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou un ancien agent visé aux a) ou b) du présent article lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Yves Cribier, délégation temporaire est donnée, au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales, à madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail et, à monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés au présent article.

Article 9 - Direction de la stratégie et des affaires institutionnelles

Délégation permanente est donnée à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les transactions ayant pour objet de prévenir ou mettre un terme à un contentieux entre la direction générale de Pôle emploi, y compris la direction des systèmes d'information, et un tiers autre qu'un

usager, un agent ou un ancien agent, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Paul Bazin, monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne, bénéficie d'une délégation temporaire à l'effet de signer ces transactions.

Article 10 - Dispositions applicables à la direction offre de services, à la direction du réseau, à la direction administration, finances et gestion et à la direction stratégie et affaires institutionnelles concernant les promotions

Délégation permanente est donnée à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services, à monsieur Michaël Ohier, directeur général adjoint réseau, à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion et à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint, stratégie et affaires institutionnelles à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, chacun pour ce qui le concerne et après en avoir reçu instruction, les décisions par lesquelles sont accordées aux agents placés sous leur autorité, à l'exception des cadres dirigeants visés à l'article 1er § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, une augmentation individuelle de salaire, un relèvement de traitement ou une promotion au sens des articles 19.1, 19.2 et 19.3 de cette convention ou une promotion interne au sens du titre II du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003.

Article 11 - Dispositions applicables à la direction offre de services et à la direction administration, finances et gestion concernant les conventions de cofinancement relatives à la préparation opérationnelle à l'emploi collective

Délégation permanente est donnée à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services et à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi les conventions financières et leurs avenants conclus en application des conventions entre l'Etat et Pôle emploi ayant pour objet le cofinancement par Pôle emploi des coûts pédagogiques relatifs à la préparation opérationnelle à l'emploi collective.

Article 12 - Publication et abrogation

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

La décision DG n° 2021-53 du 1er février 2021 est abrogée.

Fait à Paris, le 27 avril 2021.

Jean Bassères,
directeur général

Décision DG n° 2021-103 du 27 avril 2021

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Règlement des opérations de dépense hors autorisations de prélèvements et opérations de recette

Délégation permanente est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les virements au bénéfice de l'Unédic, les virements internes à Pôle emploi, les opérations de règlement de toute autre dépense autres que les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale, et les opérations de recette, y compris l'endos des chèques :

- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales,
- monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information,
- monsieur Michael Ohier, directeur général adjoint réseau,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services,
- madame Pascale Barillot, directrice de la communication.
- au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - o monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
 - o madame Lydia Aid, chargée de mission auprès de la directrice,
 - o monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
 - o monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
 - o monsieur Philippe Gueudar Delahaye, directeur du siège,
 - o monsieur Sébastien Guillaumot, directeur du contrôle de gestion,
 - o madame Virginie Guillot, adjointe au directeur de la trésorerie et du financement,
 - o monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
 - o monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
 - o monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
 - o madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques.
- au sein de la direction du réseau :
 - o madame Maria Giovanna Falzone, directrice des fraudes et du contrôle interne.

Article 2 - Autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale

Délégation permanente est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale :

- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion.

Article 3 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, le bon à payer des opérations de dépense :

- les personnes visées à l'article 1
- au sein de la direction offre de services :
 - o monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe offre de services, en charge de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI,
 - o au sein de la direction Europe et relations internationales, madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice en charge des dossiers spécifiques et madame Christine Malecka-Vlerick, adjointe à la directrice,
 - o au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation jusqu'au 30 avril 2021, madame Ivane Squelbut, directrice des partenariats et de la territorialisation à compter du 1er mai 2021 et madame Stéphanie Musega, adjointe à la directrice, en charge du pôle facilitation et animation,
 - o madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
 - o au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, monsieur Olivier Pelvoizin, directeur de l'expérience utilisateurs et digital, madame Myriam Huin, adjointe au directeur, chef du département vision usager, et monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint au directeur, chef du département incubation,
 - o madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
 - o madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
 - o monsieur Richard Ruot, directeur du développement et ancrage des pratiques et monsieur Maurice Barcessat, adjoint au directeur,
 - o monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur des services aux demandeurs d'emploi.
- au sein de la direction réseau :
 - o monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint réseau, en charge des études et de la performance,
 - o monsieur David Genet, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
 - o madame Chrystelle Miot, directrice de la qualité de service,
 - o au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
 - o madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
 - o monsieur Léopold Gilles, directeur par intérim de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociale des entreprises et du Lab, adjoint au directeur,
 - o madame Odile Marchal, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
 - o madame Sindia-Hélène Mérienne-Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et de la sécurité,
 - o monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
 - o madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.
- au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG, monsieur Christophe Colombel, chef de département MOA SI Finance et madame Sophie Lorenzetti-Roldan, adjointe au chef de département MOA SI Finance,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur, chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
- au sein de la direction du siège, madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, directrice des ressources humaines, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, madame Melek Cay, chef du service recrutement et carrières et madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et chef du service paie/ADP par intérim.
- au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :
 - madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales,
 - monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences et madame Isabelle Bouraima Cordahi, chef du département animation et optimisation du processus et référentiels RH,
 - madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi et madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice, chef du département pilotage et financement du développement des compétences,
 - madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public, monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux et madame Nolwen Castets, adjointe au chef du département gestion et rémunération,
 - madame Firmine Duro, directrice du développement des talents et des compétences - management à compter du 1er mai 2021, madame Pauline Luciani-Pinzelli, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
 - monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
 - madame Catherine Bédènes, adjointe au directeur du développement des talents et des compétences, directrice du développement des talents et des compétences - relation de service et madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur développement des talents et des compétences - relation de services, chef du département conseil RH,
 - madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet du directeur général adjoint RHRS, facilitation et animation de la transformation RH et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
 - madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support et monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
 - monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,

- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants,
 - madame Clara David, directrice de l'université du management,
 - monsieur Frédéric Oliot, directeur du campus Nord-Est et madame Marion Grillères, adjointe à la directrice,
 - madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,
 - madame Natacha Jules, directrice du campus Antilles-Guyane,
 - monsieur Philippe Ponamale, directeur du campus Océan Indien,
 - monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest et madame Véronique Martin, adjointe du directeur, responsable du site du Mans,
 - monsieur Alain Verniol, directeur du campus Sud-Est, responsable du site de Lyon et monsieur Frédéric Tacchino, adjoint au directeur, responsable du site d'Avignon.
- au sein de la direction systèmes d'information :
- directeurs
 - madame Véronique Bolzoni, directrice pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
 - madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice de la performance sociale,
 - monsieur Hubert Déchelette, directeur référentiels, outils et support au développement,
 - monsieur Philippe Dialinas, directeur de la performance économique,
 - monsieur Bénédicte Douillet, directeur projets et ingénierie technique,
 - madame Corinne Druésne, directrice fonctions d'appui,
 - monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information
 - monsieur Hubert Faucher, directeur sites et pôles de compétences,
 - monsieur Jean-François Goueffon, directeur services et déploiement de proximité,
 - madame Gaëlle Homps, directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
 - monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production, ingénierie et relation de services, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information,
 - madame Christine Le Gac-Eymard, directrice pilotage et support à l'organisation,
 - monsieur Rémi-Pierre Pizot, directeur opérations et services,
 - monsieur Stéphane Rideau, directeur entreprise, recrutement,
 - monsieur Romain Sammut, directeur architecture, sécurité, innovation et transformation.
 - adjoints au directeur :
 - monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
 - madame Cécile Bleton, adjointe au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de l'architecture, de la transformation du SI et du RSE,
 - monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
 - madame Brigitte Boutes-Longueville, adjointe au directeur de la supra direction produits, en charge de la coordination et MOA réglementaire,
 - monsieur Christian Bréus, adjoint au directeur performance économique, en charge de la performance opérationnelle et gouvernance,
 - madame Anne Carrière, adjointe à la directrice par intérim opérations et services, en charge de l'intégration et DEVOPS,
 - monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, en charge des achats,

- monsieur Jean-Luc Donio, adjoint à la directrice de la direction fonctions d'appui,
- monsieur Laurent Gibelli, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge des ingénieries techniques,
- madame Diana Haout, adjointe au directeur services et déploiement de proximité, en charge du déploiement et valorisation des produits SI,
- monsieur Philippe Huchet, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité, en charge des services, expertise technique et accessibilité,
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
- monsieur Philippe Latapie, adjoint à la directrice pilotage et support à l'organisation, en charge du décisionnel et data lake,
- monsieur Michel Levaslot, adjoint au directeur architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de la transformation DSI,
- monsieur Laurent Mathis, adjoint à la directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Tahar Mezlef, adjoint à la directrice pilotage et support à l'organisation, en charge des outils agence et support à l'organisation,
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
- monsieur Lionel Petitjean, adjoint au directeur des sites et des pôles de compétences,
- monsieur Sylvain Poirier, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement,
- monsieur Christophe Piquer, adjoint à la directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Laurent Vrignaud, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge de l'architecture et plan projet technique.
- responsables de département :
 - monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique,
 - monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la supra direction produits,
 - monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
 - monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.
- au sein des entités directement rattachées au directeur général :
 - au sein de la direction de la communication, monsieur Romuald Chemineau, chef du département création, production et diffusion et monsieur Pierre-Antoine Lachal, chef du département presse et chef du département contenus et planning stratégique par intérim.
 - monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

Article 4 - Publication et abrogation

La décision DG n° 2021-95 du 13 avril 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 27 avril 2021.

Jean Bassères,
directeur général

Décision DG n° 2021-104 du 27 avril 2021

Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13 et R. 5312-19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu, ensemble, la délibération n° 2020-8 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-51 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur de l'établissement siège de la direction générale,

Décide :

Section 1 - Dispositions générales

Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel ils sont rattachés, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 - Achat de fournitures et services

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel elles sont rattachées, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- a) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- b) les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les

autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- c) s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 - Délégués permanents

§ 1 - Bénéficiaires des délégations mentionnées aux articles 1 et 2, sous une forme permanente :

- au sein de la direction offre de services :
 - o monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI,
 - o madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales,
 - o madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation jusqu'au 30 avril 2021, madame Ivane Squelbut, directrice des partenariats et de la territorialisation à compter du 1er mai 2021,
 - o madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
 - o monsieur Olivier Pelvoizin, directeur de l'expérience utilisateurs et digital,
 - o madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
 - o madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
 - o monsieur Richard Ruot, directeur du développement et ancrage des pratiques,
 - o monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur des services aux demandeurs d'emploi.
- au sein de la direction réseau :
 - o monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge des études et de la performance,
 - o monsieur David Genet, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
 - o madame Chystelle Miot, directrice de la qualité de service,
 - o monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations,
 - o madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
 - o monsieur Léopold Gilles, directeur par intérim de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab,
 - o madame Odile Marchal, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
 - o madame Sindia-Hélène Mérienne Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et de la sécurité,
 - o monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
 - o madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques,
 - o madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.
- au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - o monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
 - o monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
 - o monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
 - o monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
 - o monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
 - o monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
 - o monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux.
- au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail,
 - monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
 - madame Catherine Bédènes, adjointe au directeur du développement des talents et des compétences, directrice du développement des talents et des compétences - relation de service,
 - madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi,
 - madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
 - madame Firmine Duro, directrice du développement des talents et des compétences - management à compter du 1er mai 2021,
 - monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH,
 - madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support,
 - monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
 - madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants.
- au sein des entités directement rattachées au directeur général :
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

Article 4 - Délégués temporaires

§ 1 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, bénéficiant, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

- au sein de la direction offre de services :
- au sein de la direction du développement et de l'ancrage des pratiques, monsieur Maurice Barcessat, adjoint au directeur,
 - au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, madame Myriam Huin, adjointe à la directrice, chef du département vision usager et monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint à la directrice, chef du département incubation et monsieur Antoine Bayle, chef du département open innovation,
 - au sein de la direction du développement des compétences dans les territoires, monsieur Hervé Jouanneau, adjoint à la directrice, chef du département conseil en formation,
 - au sein de la direction Europe et relations internationales, monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice et madame Christine Malecka-Vlerick, adjointe à la directrice,
 - au sein de la direction des services aux entreprises, madame Cécile Lieurade-Billou, adjointe à la directrice à compter du 15 mai 2021,
 - au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation madame Stéphanie Musega, adjointe à la directrice, en charge du pôle facilitation et animation,
 - au sein de la direction maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI, madame Rosen Nicolas Berthou, adjointe au directeur,
 - au sein de la direction des services aux demandeurs d'emploi, monsieur François Persehaie, adjoint à la directrice,
 - au sein de la direction de la réglementation et de l'indemnisation, monsieur Frédéric Robineau, adjoint à la directrice.
- au sein de la direction réseau :
- au sein de la direction des déploiements, monsieur Philippe Audibert, adjoint à la directrice,
 - au sein de la direction du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail, madame Aude Busson, adjointe au directeur,

- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
- au sein de la direction des fraudes et du contrôle interne, madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur, chargée de la prévention des fraudes, et monsieur Nicolas Meignan, adjoint au directeur, chargé du contrôle interne,
- au sein de la direction de la qualité de service, monsieur Frédéric Rialland, adjoint à la directrice.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
 - au sein de la direction du management des risques, de la sûreté et sécurité, monsieur François Andrieux, adjoint à la directrice,
 - au sein du cabinet gouvernance et affaires transverses, monsieur Stéphane Decreps,
 - au sein de la direction des affaires juridiques, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics, madame Catherine Aubel, chef du département gestion de l'information et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital,
 - au sein de la direction de l'inspection générale et de l'audit interne, madame Sylvie Oudard, adjointe au directeur.
- au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - au sein de la direction du contrôle de gestion, monsieur Baptiste Giansily, adjoint au directeur, chef du département étude, consolidation nationale et appui pilotage, madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage national FSE, monsieur Gabriel Uysal, chef du département pilotage budgétaire et monsieur Joseph Veissid, chef du département pilotage analytique et valorisation de gestion,
 - au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
 - au sein de la direction de la trésorerie et du financement, madame Virginie Guillot, adjointe au directeur, madame Khadija Rhmari, chef du département gestion de la trésorerie, et madame Souria Daho-Achour, chef du département conventions financières,
 - au sein de la direction comptable, monsieur François Plattard, adjoint au directeur, monsieur Hugues Bièrent, chef du département projets comptables transverses, appui et pilotage, monsieur Sylvain Chappe, chef du département animation du réseau et agrégation nationale et monsieur Emmanuel Iltis, chef du département comptabilité des établissements nationaux,
 - au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur, chef du département achats fonctionnement, monsieur Marc Rousseaux, chef du département achats intervention et madame Isabelle Bennet, chef du département pilotage,
 - au sein de la direction du siège, madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, et monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée à l'article 1, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

- au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :
 - au sein de la direction de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
 - au sein de la direction du développement des talents et des compétences - management, madame Pauline Luciani-Pinzelli, adjointe à la

- directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- au sein du cabinet du directeur général adjoint RHRS - facilitation et animation RH, madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet, et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - fonction support, monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
- au sein de la direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public et monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - relation de service, madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur, chef du département conseil RH,
- au sein de la direction de l'université Pôle emploi, madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice, chef du département pilotage et financement du développement des compétences,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences, madame Isabelle Bouraima Cordahi, chef du département animation et optimisation du processus et référentiels RH.
- au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - au sein de la direction du siège, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef de département environnement de travail et sécurité, chargé du service aux clients, madame Melek Cay, chef du service recrutement et carrières et madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et chef du service paie/ADP par intérim.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2 a), sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

- au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :
 - au sein de la direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales.

Section 2 - Dispositions particulières

Article 5 - Conventions de services - Commandes de chéquiers

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à :

- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les conventions de services conclues avec les banques et autres établissements financiers, ainsi que les actes relatifs aux prestations complémentaires à ces conventions,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, et à monsieur Franck Boyer, directeur comptable, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les commandes de chéquiers.

Article 6 - Travaux

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des

contrats nationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de ses attributions, en matière de travaux et concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché de travaux,
- les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 7 - Biens mobiliers et immobiliers

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances, gestion, délégation permanente est également donnée aux personnes ci-après mentionnées à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire aux dépôts de plainte consécutifs à des atteintes aux biens mobiliers et immobiliers de Pôle emploi à l'exception de ceux des directions régionales et de Pôle emploi services :

- au sein de l'établissement siège, monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité et monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux et monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier.

Article 8 - Direction des affaires juridiques

Sous l'autorité du directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles, délégation permanente est également donnée à madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de ses attributions :

- tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à des délibérations du conseil d'administration, à des décisions du directeur général de Pôle emploi ou à des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi, en ce compris la direction du siège et la direction des systèmes d'information, ainsi que dans tous les litiges visés aux points b-1 à b-4 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 ou concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à l'exception des litiges visés aux articles 7 b) et 8 de la décision du directeur général portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et aux articles 8, 9, 10 et 11 ;
- les documents et actes nécessaires aux démarches auprès d'organismes tiers visant à la protection des éléments de propriété intellectuelle de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Catherine Peltier, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital bénéficient, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

Article 9 - Direction de la réglementation et de l'indemnisation

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe offre de services, délégation permanente est également donnée à madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions répressives, y compris la Cour de cassation, mettant en cause des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi prétendument constitutifs de discrimination dans les domaines relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Elisabeth Gueguen, monsieur Frédéric Robineau, adjoint à la directrice de la réglementation et de l'indemnisation, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

Article 10 - Direction des fraudes et du contrôle interne

Sous l'autorité du directeur général adjoint réseau, délégation permanente est également donnée à madame Maria Giovanna Falzone, directrice des fraudes et du contrôle interne, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et dans la limite de ses attributions, tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à une fraude aux allocations, aides ou autres prestations, contributions ou cotisations lorsque la fraude a été commise à l'encontre de plus d'une direction régionale ou établissement de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maria Giovanna Falzone, madame Sophie Diatloff, adjointe à la directrice, chargée de la prévention des fraudes, bénéficie sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

Article 11 - Direction du siège

Délégation permanente est également donnée à monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- l'ensemble des décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de l'établissement siège, des cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, et des agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ainsi que des décisions visées à l'article 8 de la décision portant délégation de signature du directeur général aux directeurs généraux adjoints,
- dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues sur des agents ou anciens agents de l'établissement siège autres que des cadres dirigeants ou cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs,
- les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs,

lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

Article 12 - Direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, délégation permanente est également donnée à madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et contentieux et dans la limite de ses attributions, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et de la Cour de cassation tant en demande qu'en défense :

- relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail,
- relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Dominique Blondel, bénéficiaire, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends.

Article 13 - Direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux et département avantages sociaux

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et des relations sociales, délégation permanente est également donnée à :

- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi, des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels,
- monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi,
- monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels.

Article 14 - Cabinet du directeur général

Délégation permanente est donnée à madame Isabelle Daros, chef de cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, le bon à payer des notes de frais du chauffeur du directeur général.

Article 15 - Direction de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe offre de services, délégation permanente est donnée à madame Rosen Nicolas-Berthou, adjointe au directeur de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI, monsieur Gabriel Jugnot, chef de département maîtrise d'ouvrage métiers et à monsieur Bertrand Limousin, chef de projet, pour les projets dont il a la charge, à l'effet de réaliser, au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes se rapportant à l'ouverture et la gestion

d'un compte sur un télé-service d'une autorité administrative afin de mettre en œuvre des échanges de données.

Article 16 - Publication et abrogation

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

La décision DG n° 2021-90 du 31 mars 2021 est abrogée.

Fait à Paris, le 27 avril 2021.

Jean Bassères,
directeur général

Décision PdL n° 2021-17 DS DR du 28 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau :

- monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Benoît Chabot, directeur développement opérationnel
- madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, à compter du 1er mai 2021
- monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 ci-dessus et au § 3 ci-après à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du ou des services,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de France métropolitaine, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule ;

§ 3 - Bénéficient de la délégation consentie au § 2 ci-dessus les personnes suivantes :

- monsieur Patrick Baptiste, chargé ad interim du pôle travaux
- monsieur Yann Beuvin, responsable du service appui offre de services entreprises
- monsieur Christian Boucard, responsable de fonction appui métier intermédiation

- monsieur Jean-Yves Bourmaud, responsable appui à la direction régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Philippe Bourry, responsable du service partenariats opérationnels
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique
- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- monsieur Olivier Brochard, responsable du service appui sécurisation indemnisation
- madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes
- madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique
- madame Séverine Droillard, responsable du service contrôle de gestion et budget, jusqu'au 30 avril 2021
- monsieur Hugues Duquesne, responsable de fonction appui pilotage et sécurisation indemnisation
- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Stéphane de Grimaudet, responsable du service développement RH et compétences
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable du service gestion administrative et paie
- madame Nathalie Lambert, responsable maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Caroline Lamoureux, responsable du service santé, conditions de travail et diversité
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet
- monsieur Xavier de Massol de Rebetz, responsable innovation et RSE
- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable du service relations sociales
- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats, marchés et approvisionnements
- monsieur Guillaume Pavy, responsable du service appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi
- monsieur Vincent Ragot, responsable ad interim du service études et évaluations
- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité, finances, trésorerie
- monsieur Franck Turenne, médiateur régional et responsable du service médiation
- monsieur Olivier Vernier, responsable du service pilotage et études sociales
- madame Cécile Zampol, responsable du service accompagnement et développement managérial.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Benoît Chabot, directeur développement opérationnel, à madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, à compter du 1er mai 2021, et à monsieur Yves Guirric, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - En matière de fournitures et services, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Bénéficiaire de cette délégation :

- monsieur Christian Boucard, responsable fonction appui métier intermédiation
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier et logistique
- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- monsieur Stéphane de Grimaudet, responsable du service développement RH et compétences
- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- madame Caroline Lamoureux, responsable santé, conditions de travail et diversité
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet
- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable relations sociales
- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats, marchés et approvisionnements
- monsieur Guillaume Pavy, responsable du service appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi
- madame Cécile Zampol, responsable accompagnement et développement managérial.

§ 4 - En matière de travaux, délégation est donnée à monsieur Patrick Baptiste, chargé ad interim du pôle travaux, à madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique, et à monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats, marchés et approvisionnements, à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

En cas d'absence des personnes visées ci-dessus, délégation est également donnée, à titre temporaire, à monsieur Benoît Chabot, directeur développement opérationnel.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel, à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure les contrats de partenariat avec les OPCO pour la mise en œuvre de la préparation opérationnelle à l'emploi.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, à compter du 1er mai 2021, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Délégation est donnée à madame Emmanuelle Laigneau, responsable gestion administrative et paie, à l'effet de signer électroniquement sur le portail employeur SYLAé, les états de présence des salariés en contrat aidé.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence de monsieur Yves Guirriec, délégation est donnée à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations.

Section 6 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 9 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes visées ci-après, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique
- madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, à compter du 1er mai 2021
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable gestion administrative et paie.

Article 10 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, et à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- à madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes, à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, et à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - o entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - o se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - o mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 11 - Transactions

Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 12 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 7 - Dispositions diverses

Article 13 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 14 - Abrogation et publication

La décision PdL n° 2021-15 DS DR du 7 avril 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 28 avril 2021

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2021-18 DS Dépense du 28 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

La directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense, émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement.

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense ou émission d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes ci-après nommément désignées à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et l'émission d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel
- monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services
- madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, à compter du 1er mai 2021
- monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques
- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité, finances, trésorerie.

Article 3 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes ci-après nommément désignées à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire, le bon à payer d'une opération de dépense dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier et logistique
- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats, marchés et approvisionnements.

Article 4 - Bon à payer d'une opération de dépense d'un montant inférieur à 1500 euros HT

Délégation permanente est donnée aux personnes ci-après nommément désignées à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire, le bon à payer d'une opération de

dépense d'un montant inférieur à 1500 euros HT, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique
- monsieur Stéphane de Grimaudet, responsable du service développement RH et compétences
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable GA et paie
- madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi
- monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux/précontentieux
- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable du service relations sociales
- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés.

Article 5 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 à 4

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 6 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de donner, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale :

- monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Séverine Droillard, directrice administration, finances et budget, à compter du 1^{er} mai 2021.

Article 7 - Abrogation

La décision PdL n° 2021-08 DS Dépense du 23 février 2021 est abrogée.

Article 8 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 28 avril 2021.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2021-19 DS Agences du 28 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-71 du 1er mars 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée à l'ensemble des agents pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes visées au § 1 de l'article 5 à l'effet de, signer les contrats d'engagement des volontaires en service civique affectés à l'agence.

Article 5 - Délégués

§ 1 - Directeurs d'agence

- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Lysiane Encrevé, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- madame Laurence Derrien, directrice du pôle emploi de Pornic
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Régis Mareau, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Marie Halligon, directrice ad interim du pôle emploi de Blain
- madame Hélène Thibaud, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Julie Glenadel, directrice du pôle emploi de Machecoul
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Pierre Luneau, directeur du pôle emploi de Saumur
- madame Hélène Vion, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Nelly Bertonnier, directrice du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Sablons
- madame Sylvie Bertrand, directrice du pôle emploi de Le Mans Ouest
- madame Karine Bouhier, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Ludivine Guillet, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Chantal Bataille, directrice du pôle emploi de Mamers
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- madame Christine Claret, directrice du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Sylvia Donval, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Delphine Guémy-Légrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Sophie Wachnick, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur du pôle emploi de Challans

- madame Déborah Le Gall, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Luçon.

§ 2 - Directeurs adjoints

- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Stéphane Morino-Laudrin, directrice adjointe, pôle emploi de Rezé
- monsieur Yann Le Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Alexandre Personne, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Laurent Uroz, directeur adjoint du pôle emploi de Le Mans Sablons
- madame Valérie Delval Beasse, directrice adjointe du pôle emploi de Le Mans Ouest
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Alexandra Allanic, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud.

§ 3 - Responsables d'équipe

- madame Isabelle Martinot, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Emmanuelle Ricordeau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre à compter du 1er mai 2021
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère jusqu'au 30 avril 2021
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère jusqu'au 30 avril 2021
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Christelle Letilly, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Arnaud Lucas, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Corinne Tessier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Alice Davailaud, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Christelle Pietrzak, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis

- madame Sylvie Rousset, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Sophie Poirou, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Aillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requier, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Hadia Rezzak, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Stéphanie Mareschal, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Pierre Lefebvre, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Julie Sottin, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- madame Luna Garcia, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Gersende de Meritens, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur François Derouet, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Dutour, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Caroline Jouad, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe pôle, emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Stéphanie Thouvenot, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Guilaine Bidault, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Marie-Sophie Denies, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Dorothée O'Neil, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Maud Morril, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Cholet
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré

- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Emmanuelle Pautonnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Delphine Billiet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Anne-Xavière Couronne, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi Le Mans Ouest, jusqu'au 23 mai 2021
- madame Carole Satie-Boivin, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Vanessa Fortin, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Paméla Olivier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Valérie Hoigne-Lafoux, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- monsieur Nicolas Mauger, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Magalie Cousin, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Héliena Pinson, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Claire Robin, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Arnaud Perriot, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Aurélie Perreau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Zohra Redjem, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuede, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Grégory Ferraris, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Nicolas Guidal, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie

- madame Agnès Dubois, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Chloë Jousseume, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie, jusqu'au 30 juin 2021
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Estelle Tabart, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Ludivine Favre, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Sophie Guibert, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Challans
- madame Céline Cheval, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Farhida Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon.

§ 5 - Référents métier

- madame Lucie Chedot, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Stéphane Mézange, référent métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Fabienne Girodier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Karine Orseau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- monsieur Benjamin Demy, référent métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphanie Chartier, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sophie Orain, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- madame Alix Sigrid, référente métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Bénédicte Berthelot, référente métiers, pôle emploi de Blain
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Corinne Allaire Desavres, référente métiers, pôle emploi de Clisson
- madame Florine Villetorte, référente métiers ad interim, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emmanuelle Lemagnen, référente métiers, pôle emploi de Saumur
- madame Frédérique Latour, référente métiers, pôle emploi de Saumur
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi Le Mans Sablons
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Aline Verron, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- madame Clémence Wozniack, référente métiers, pôle emploi de Montval sur Loir

- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Laëtitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Xavier Garcia, référent métiers, pôle emploi des Herbiers
- madame Audrey Roucou, référente métiers ad interim, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Nathalie Parpaillon, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision PdL n° 2021-16 DS Agences du 7 avril 2021 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 28 avril 2021.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision IdF n° 2021-22 DS DR du 29 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les approbations hiérarchiques de déplacement, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quelque soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 HT euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
 - o monsieur Denis Hermouet, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
 - o monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des biens et des personnes
 - o madame Gwen Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
 - o madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
 - o madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements
 - o madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
 - o madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
 - o monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
 - o monsieur Jean-Paul Ekue, responsable du pôle achats-marchés
 - o monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - o monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - o monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie à titre temporaire de cette même délégation.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 - Remise de dettes

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 - Admissions en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte,

pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 - Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 - Contrainte

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, les personnes désignées ci-après bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 - Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Stéphan Joly, directeur environnement du travail
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 15 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques ;
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,

- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
 - o monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
 - o madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
 - o madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi à :
 - o monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
 - o monsieur Grégory Chagnon, directeur achats et finances ad interim
 - o madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
 - o monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
 - o monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 16 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur achats et finances ad interim
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 18 - Délégués

§ 1 - directeurs régionaux adjoints

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques

§ 2 - Directeurs de services

- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur pilotage de la performance financière
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- madame Marie Jost, directrice du lab Ile-de-France
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur achats et finances ad interim
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial

§ 3 - Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable de service diversité et qualité de vie au travail
- madame Nathalie Augustyniak, responsable de service pilotage de la performance sociale
- monsieur Julien Arago, responsable de service administration du personnel et paie
- monsieur Patrick Bautista, responsable de service appui applicatifs et réglementaire
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production régionale
- monsieur Amar Benaissa, responsable de service pilotage
- madame Patricia Bietry, responsable de service facilitation et créativité
- madame Elisabeth Bougherieu, responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Dominique Bouzonvilliers, responsable de service accompagnement des managers
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- monsieur Christophe Collinet, responsable de service offre de service aux demandeurs d'emploi, entreprises et orientation
- madame Sandrine Gil, responsable de service insertion des publics
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable de service formation
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Hubert Larney, responsable de service développement économique et partenariats innovants
- madame Gwen Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
- madame Céline Laugaro, responsable de service accompagnements des projets
- madame Sophie Legal, responsable de service contrôle de gestion
- madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- monsieur Gaël Milet, responsable de service emplois et carrières
- monsieur Fabien More, responsable de service investigations
- monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable de service support en systèmes d'information
- madame Karine Rivière, responsable de service développement des compétences dans les territoires
- monsieur Laurent Pfeiffer, responsable de service méthode, organisation et qualité
- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales

- monsieur Jérémy Vallat, responsable de service appui au pilotage et à la gouvernance
- monsieur Philippe Voisinne, responsable de service communication externe
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements

§ 4 - Responsables de Pôle

- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
- madame Estelle Dreno responsable d'équipe du service emploi et carrières
- monsieur Jean-Paul Ekue, responsable du pôle Achats-Marchés
- madame Anne Fragnon, responsable du pôle appui réglementaire et applicatifs placement
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Isabelle Jacquet, responsable du pôle comptabilité, trésorerie-prestations
- madame Cecile Lévêque, responsable du pôle offre de services aux entreprises
- monsieur Jacques Merrant, responsable du pôle réglementaire et applicatifs indemnisation
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
- monsieur David Naullet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- madame Dominique Pagnon, responsable du pôle reporting
- madame Patricia Touzet, responsable du pôle offre de services aux demandeurs d'emploi et orientation
- Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 19 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 20 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2021-20 DS DR du 31 mars 2021 abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 29 avril 2021.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2021-23 DS Agences du 29 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-71 du 1er mars 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés

contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégations est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant

conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs et directrices d'agence

- madame Laétitia André, directrice de pôle emploi Gonesse
- madame Christelle Andrieu, directrice de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- madame Nozha Ajmi, directrice de pôle emploi Drancy
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Frédéric Audry, directeur de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de pôle emploi Provins
- madame Selma Balit, directrice de pôle emploi Rogny-sous-Bois
- madame Sabrina Barreiro, directrice de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Patricia Belland Peron, directrice de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de pôle emploi Herblay
- monsieur Luc Berguerand, directeur de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Jocelyne Besnard, directrice de pôle emploi Arpajon
- madame Sophie Beudin, directrice de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Luce Billoet, directrice de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Cécile Blanchard, directrice de pôle emploi Cachan
- madame Nathalie Bobichon, directrice de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Vincennes
- madame Marjorie Bourgeois, directrice de pôle emploi Cergy
- madame Brigitte Cabral, directrice de pôle emploi Tremblay en France
- madame Stéphanie Caillat, directrice de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Francis Carmona, directeur de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- monsieur Jean Christophe Carrot, directeur de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Soukayna Ceulemans, directrice de pôle emploi Anthony
- madame Anne Chanron, directrice de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi le Blanc Mesnil
- madame Marie-Pierre Chazal, directrice de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- monsieur Jean-Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sylvie Collin, directrice de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Stephane Crusoe, directeur de pôle emploi Ermont
- madame Nathalie Cuna, directrice de pôle emploi Vitry-sur-Seine

- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- madame Murielle De Calbiac, directrice de pôle emploi Maison-Alfort/Alfortville
- madame Anne De Vasconcelos, directrice de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Dorothée Delluc, directrice de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Pontault Combault
- madame Maud Derreux, directrice de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevran
- monsieur Laurent Dillies, directeur de pôle emploi Saint Gratien
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Zohra Douchi, directrice de pôle emploi Conflans-Saint-Honorine
- monsieur Abdelkader Drari, directeur de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Catherine Ducros, directrice de pôle emploi Taverny
- madame Béatrice Dumontier, directrice de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Nadia El Jarroudi, directrice de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Dalida El Ougli, directrice de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Muriel Fagnoni Watson, directrice de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directrice de pôle emploi Persan
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Florence Fourgnaud, directrice de pôle emploi Meaux
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Christophe Garreau, directeur de pôle emploi Etampes
- madame Françoise Gautier, directrice de pôle emploi L'Hay les roses
- madame Géraldine Gérard, directrice de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Marjorie Goetz, directrice de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Fabien Grelier, directeur de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Nathalie Hachet, directrice de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Chloé Hee, directrice de pôle emploi Dourdan
- monsieur Olivier Henriet, directeur de pôle emploi Montmorency
- madame Erika Heresmann, directrice de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Catherine Jacob, directrice de pôle emploi Montrouge
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directrice de pôle emploi Chennevières
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi Sucy-en-Brie
- madame Cyrille Jutteau, directrice de pôle emploi Saint Denis
- madame Stéphanie Kanner, directrice de pôle emploi Clichy-la-garenne
- madame Nathalie Kany, directrice de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Isabelle Kugeler, directrice de pôle emploi Daviel
- madame Lucile Lahaye, directrice de pôle Maisons Alfort/Alfortville
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Isabelle La Porte, directrice de pôle emploi Les Ulis
- madame Armelle Le Gales, directrice de pôle emploi Nemours
- madame Marie Leclercq, directrice de Pôle Emploi Epinay sur seine
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice de pôle emploi Sarcelles
- madame Nathalie Leroy, directrice de pôle emploi Evry
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Plaisir
- madame Nathalie Lorient, directrice de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Frédérique Louet, directrice de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Ndeye Mancadiang, directrice de pôle emploi Trappes
- monsieur Francis Marchand directeur de pôle emploi Viry Chatillon
- madame Anne Marie Martinez, directrice de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi Chelles

- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Nanterre
- madame Céline Michelet, directrice de pôle emploi de Choisy-le-Roi
- madame Brigitte Muylaert, directrice de pôle emploi Livry-Gargan
- monsieur Edouard Nicot, directeur de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Florence Parsoire, directrice de pôle emploi Saint Germain en Laye
- monsieur Olivier Paschung, directeur de la plateforme S@D
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de pôle emploi Domont
- madame Myriam Pelote, directrice de pôle emploi Paris 1, 2, 3, et 4ème Paul Lelong
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Geneviève Perrin, directrice de pôle emploi Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de pôle emploi Gennevilliers
- madame Patricia Poirier, directrice de pôle emploi Corbeil-Essonne
- madame Delphine Pollet, directrice de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Garges-les-Gonnesse
- madame Emmanuelle Renard, directrice de pôle emploi Puteaux
- madame Sylvie Rieussec, directrice de pôle emploi Torcy
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Guyancourt
- madame Florence Roger, directrice de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- monsieur Benito Ruiz, directeur de pôle emploi de Versailles
- madame Céline Sautereau, directrice de pôle emploi Sucy-en-Brie
- madame Mylène Segal, directrice de pôle emploi Ivry sur seine
- monsieur Jean-Louis Stoquer, directeur de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Marceau Strub, directeur de pôle emploi Paris Jean Moulin
- madame Meryem Thomann, directrice de pôle emploi Villejuif
- monsieur Guillaume Tison, directeur de pôle emploi Bondy
- madame Sandrine Tomczak, directrice de pôle emploi Brunoy
- madame Valérie Tourigny, directrice de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Bagneux
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- madame Marie-Alice Ulysse, directrice de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Sébastien Vaillant, directeur de pôle emploi Pantin
- monsieur Christophe Vancassel, directeur de pôle emploi IDF Web Paris
- madame Isabelle Velasco Parra, directrice de pôle emploi Handipass
- monsieur Jean-François Viro, directeur de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Audrey Vottero, directrice de pôle emploi Taverny
- monsieur Charly Yarde, directeur de pôle emploi Bezons
- madame Fatiha Zerouali, directrice de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Omar Zouaoui, directeur de pôle emploi Palaiseau

§ 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- monsieur Loic Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Thomas Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Samira Belhoul, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de pôle emploi Créteil
- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Nadia Bouaza, directrice adjointe de pôle emploi de Pantin
- monsieur Lakhdar Boukahil, directeur adjoint en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Bouchra Bouyahya, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Martine Caldart-Lemadec, directrice adjointe de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Noelle Chatti, directrice adjointe de la plateforme S@D

- madame Nathalie Chaix, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur adjoint de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Nadia Chelghoum, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Véronique Chessex, directrice adjointe de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Leila Chorfi, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- monsieur Cédric Deboutin, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Virginie Coquart, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Murielle De Calbiac, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Tony Delamarre, directeur adjoint de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Patricia Doux, directrice adjointe de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Malgorzata Durand Mille, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne-Marie Fevery, directrice adjointe de pôle emploi Sartrouville
- madame Laurence Fifi, directrice adjointe de pôle emploi Gonesse
- madame Sandrine Frette, directrice adjointe de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Estelle Galopin-Herbaut, directrice adjointe de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Antony
- madame Maud Greneche directrice adjointe de pôle emploi Evry
- madame Faten Hadjaj, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Edwige Hennebelle, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Astrid Jouannon, directrice adjointe de pôle emploi Saint-Germain-en-laye
- madame Aude Klein, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Rayda Lakhal, directrice adjointe de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Christine Le Brumant, directrice adjointe de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Orée Le Coz, directrice adjointe de pôle emploi Sarcelles
- madame Marie Leperlier, directrice adjointe de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Anne Letort, directrice adjointe de pôle emploi Marisons-Alfort
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de pôle emploi Poissy
- madame Laurence Mabila, directrice adjointe de pôle emploi les Mureaux
- monsieur Christophe Mahieu, directeur adjoint de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Sonia Marminat, directrice adjointe de pôle emploi Bondy
- madame Laëtitia Mathelier, directrice adjointe de pôle Emploi Meaux
- monsieur Antoine Mattei, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Ourida Meziani, directrice adjointe de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Fabrice Million Desvignes, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Martine Montandon, directrice adjointe de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Sandrine Montessuy, directrice adjointe de pôle emploi Trappes
- madame Béline Perrot, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Marie-Claude Petter, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- monsieur Olivier Pinheiro, directeur adjoint de pôle emploi de Saint Denis
- madame Isabelle Plard, directrice adjointe de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Stéphanie Poirier, directrice adjointe de pôle emploi de Mantes la Jolie
- monsieur Pacal Poulet, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Jean-Michel Prevost, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Christine Prieur Habib, directrice adjointe de pôle emploi Argenteuil
- madame Valérie Rannou, directrice adjointe de pôle emploi Montrouge
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Sandrine Roncaglione, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Jean Charles Savatier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Denis Tenneguïn, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet

- madame Laurence Thibaut, directrice adjointe de pôle emploi Palaiseau
- madame Josiane Triolet, directrice adjointe de pôle emploi Aubervilliers
- madame Klervia Vasse Delalande, directrice adjointe de pôle emploi Cardinet
- madame Catherine Vastel directrice adjointe de pôle emploi Antony
- madame Marie Alexia Veyer, directrice adjointe de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Antoine Volclair, directeur adjoint de pôle emploi Noisy le Sec
- madame Nathalie Vernon, directrice adjointe de pôle emploi Versailles
- monsieur Rudy Yerle, directeur adjoint de pôle emploi Paris Genevoix

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en mission en agence de pôle emploi Montmorency
- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Philippe Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Garge-lès-gonesses
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Mohamed Adjrafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Siham Aissa, responsable d'équipe en agencede pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Rachida Aitman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mélanie Akoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Sophia Ali Mokbel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammaries-les-Lys
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Marilynne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Nivo Andrian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Anne Line Anicet Joliclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Claude Annerose, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Jean-Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay
- madame Claire Arenales del Campo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot

- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bretigny sur Orge
- madame Géraldine Audibert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Sarcelles
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genevieve des Bois
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame N'deye Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières
- madame Maryline Bagoë, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Adeline Bayoungouissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Corine Beaudet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Adélaïde Désirée Bebbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Celine Bedos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Assia Belajel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- monsieur Arnaud Belalan Boucher, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Kdija Benaïssa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Safae Benbaba Figari, responsable d'équipe ad intérim en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Marie Benbraham, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Salima Benhadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay les Roses
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Raja Bennhass, responsable d'équipe à la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Kader Berrabah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabelle Bignon-Lecointe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil

- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Chloé Boccon Gibod, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay-le-Roses
- madame Anne Bodin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Chama Boillon Gangiotti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Audrey Boisseau, responsable d'équipe en agence pôle emploi Torcy
- madame Blandine Bonelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Nadine Bonfils, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Isabelle Bouret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-les-Gonnesse
- madame Fadila Boussaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Stéphanie Brisac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Myriam Cailloux Masse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Saint-Denis
- madame Maimouna Camara, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Jonathan Canale, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-Les-Lys
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Aurélie Caplet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Genviève-des-Bois
- madame Pascale Casteilla-Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Brigitte Cayella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Christiane Charrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Cathetnie Chaville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine

- madame Betty Chebbouti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Adrien Chinn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie Laurence Chniri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérôme Clair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Cathy Cœur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Céline Coille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Jeanne Lucrece Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Claire Colombani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Cécile Comuce, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- monsieur Gérard Conan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-La-Jolie
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la jolie
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Marie Aline d'Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières-sur-Marne
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Isabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Stéphane Dalens, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Salima Daoud, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- monsieur Xavier Dauchart, responsable d'équipe en agence Paris 19ème Armand Carrel
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-Le-Grand
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Fabien Debayle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Sophie Delamaire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Jacynthe Delannay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix

- madame Sylvie Delaunay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Sylvie Delisle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Montreuil-sous-Bois
- madame Kadidia Dembele, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Anne Gaele Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Gwendeline Deslandes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Mate Diamant, responsable d'équipe de pôle emploi La Courneuve
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Marie-Christine Dubois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- monsieur Alexandre Dubosq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur François Duche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Annabelle Duffour, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Béatrice Dumontier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Nathalie Dupuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vitruve
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Kheira Eddrief, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Hicham El Hamdaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Fatma El Moatamid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Olivier Eloi-Adolphe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Aurélie Escuredo, responsable d'équipe en agence de pôle Issy-les-Moulineaux
- madame Nageoi Fajri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Isabelle Farjas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Ymen Fath, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot

- monsieur Mohamed Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Nella Fauchon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Christelle Ferre-Bujwilo, responsable d'équipe en agence de pôle Longjumeau
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- monsieur Ludovic Flèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Annie Forlini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Julie Frisson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Sandrine Gabon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Régine Gabrysiak, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Samia Garbaa Bensalem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay Les Roses
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Didier Gauthey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame France-Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Oirdia Ghili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Thierry Glo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Julien Godillon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Jean-François Gomez Nombella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Jean-Christophe Gourvest, responsable d'équipe de pôle emploi Longjumeau
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Seda Grigoryan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Rodrigues Guérande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye

- monsieur Jean-Fabrice Gusthiot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Sylvie Guyonnet Kepssou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Samia Hadji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Maria Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Guillaume Hilleraud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Nizamoudine Hobaya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Frédérique Honrado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Magali Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Florence Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Youssouf Iblaghén, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Vanessa Jacques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Sandrine Jaquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie
- madame Marie-Flore Jean-Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Laurence Jego, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Juvisy-sur-Orge
- monsieur Sébastien Joannes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9ème Saint Petersburg
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Catherine Jugdhurry, responsable d'équipe de pôle emploi Evry
- madame Christine Juste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Hélène Kazamarande, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée de Paris
- madame Sabrina Kerboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Neuilly-sur-Marne
- madame Marie-Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Roxanne Khayvongsone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles

- madame Corinne Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Claire Kouadio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Ange Manuela Koudou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Aurore Lacot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Violaine Lafarguette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Sylvie Laffon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Valérie Lamande-Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence Noisy-le-Sec
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-Les-Gonesse
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Marion Le Gonidec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Didier Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Breigny-sur-Orge
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Anne-Marie Le Pennuen, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Catherine Lefebvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Naila Lehmar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-roi
- monsieur Samuel Lemoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Gaelle Lemonnier Duaygues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve

- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Stéphanie Lepingle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur seine
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Nathalie Lhoste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Cendrine Lhuillier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Ruddy Libos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur David Lointier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone
- monsieur Romain Lucet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Yves Lundy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Jenna Luvion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Nabil Madani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Erik Madelaine du Puich, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Odil Madi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Valérie Mahe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Claire Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Mamar Mamouni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Najat Manssouri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'aumone
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Laurent Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Luc Masson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Pauline Massy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Laure Mathivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Naoual Matsombe, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D

- madame Caroline Maturel, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Siham Mcharek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Sylvie Mekri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Melaaz Meridja, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Niazul Miah, responsable d'équipe en agence de Saint Ouen
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Ahmad Molaei, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Adolphe Mombela E Ompada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Roissy CDG
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Caroline Montois Lefbvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Marie-Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Alexandra Nadot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Françoise Nanni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Vanessa Nejjar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Sandrine Ngo Ky, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Marianne Nicoulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Rachid Ninach, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie-Sylva Norca, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Sandra Okoua, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Yves Ortega, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- monsieur Kaci Ouachek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif

- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur Didier Pages, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Manon Papa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Sophie Pavan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Eric Pedron, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- madame Delphine Pellerin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de Savigny-le-Temple
- madame Sandrine Perie-Riffes, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à Distance
- madame Pascale Perrin-Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Jessica Pezet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Grégory Picard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Monique Pipitone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Jean-Paul Pontic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- monsieur Romain Ponsot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Hélène Pouech, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Christelle Preauchat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Julia Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne-Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Baumarchais
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Myriam Rebbouh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Hélène Régnard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Nathalie Remy-Desrues, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D

- monsieur Nicolas Renault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Gratien
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Anne-Sophie Romagny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Isabelle Rousseau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Virginie Royer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Naoelle Saadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes
- madame Emmanuelle Saliani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Aminata Sangare, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Fatima-Zahra Sassi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Sylvie Sauter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Fatnah Sayah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Fabien Schaller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Versailles
- madame Blandine Seboun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Marie Sylvie Seguin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Najed Sehri, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- madame Solène Seigneur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy

- monsieur Mohand Si Bachir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Juba Si Tayeb, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Sylvie Sid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-bois
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La-Ferté-sous-Jouarre
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Sylvain Soureillat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny Le Temple
- madame Pascale Soyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Snezana Spremo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Eléonore Sy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion jusqu'au 30 avril 2021
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel à compter du 1 mai 2021
- madame Magalie Thioliere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-Le-Roi
- madame Martine Thuysbaert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- madame Stéphanie Tison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Noémie Travers, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Patrice Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi

- madame Frédérique Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Christine Van den Brule, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Myriam Van Hee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Michel Veiga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Chantal Vesta, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur
- madame Dilia Vieira Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Véronique Vinci, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Catherine Vivies-Trovoada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Julia Weyland, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Charly Yarde, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de Noisy-le-Sec
- monsieur Faycal Zaimeche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Véronique Zambon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Marie-Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nabila Zerkoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- madame Karima Ziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel

§ 4 - référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- monsieur Mounir Adjal, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Delphine Aguessy, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- monsieur Wenceslas Aguey, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- monsieur Hassan Ait Assou, référent métiers de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Mirna Al Ali, référent métiers de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Stephanie Amasse, référent métiers de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Amine Ammar, référent métiers de pôle emploi Brunoy
- madame Samira Aouad, référent métiers de pôle emploi Pantin
- monsieur Gabriel Arellano, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Souhil Asmaa, référent métiers de Pôle-emploi Paris Cardinet
- madame Carole Avezard, référent métiers de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Frederic Bantos, référent métiers de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Barbara Bariol, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de pôle emploi Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nassifa Bendaoud, référent métiers de pôle emploi pôle emploi spectacle AVS indemnisation

- monsieur Fairouz Bendjebbour, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Jugurtha Benmebarek, référent métiers de pôle emploi Ivry sur seine
- madame Rabia Bentounes, référent métiers de pôle emploi Bagneux
- madame Celine Berlinger, référent métiers de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de pôle emploi Chennevières-sur-Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Rosaria Berne, référent métiers de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Naouel Berrak, référent métiers de pôle emploi Stains
- madame Felismina Betourne, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Elise Blancher, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Sylvie Bonneau, référent métiers de pôle emploi Herblay
- madame Cindy Bonnet, référent métiers de pôle emploi Dourdan
- madame Odile Bourdier, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Naima Bourhane, référent métiers de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- monsieur Rachid Boussena, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuele Bouvart, référent métiers de pôle emploi Créteil
- madame Houaida Braiek, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mariel Calme, référent métiers de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- monsieur Nicolas Campos, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Avelino Cardoso, référent métiers de pôle emploi Taverny
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de pôle emploi Domont
- madame Elisabeth Cauchois, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Milene Chartrain, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Laéitia Chastas, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Nathalie Chaumeton, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Sandrine Chelighem, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sylvie Cinar, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Bruno Coccozza, référent métiers de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Catherine Colucci, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Jean-Francois Cornet, référent métiers de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de pôle emploi Montmorency
- madame Veronique Daudin, référent métiers de pôle emploi Mitry-Mory
- monsieur Jean-Pierre Dauvergne, référent métiers de pôle emploi Cergy
- monsieur Stéphane De Boyer d'Eguilles, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Carla De Sa Rodrigues, référent métiers de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Handan Demirkan, référent métiers de pôle emploi Villeneuve-saint-georges
- madame Mylene Denelle, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Bidal Derkaoui, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Stéphanie Derras, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de pôle emploi Sucy-en-Brie
- madame Simone Diallo, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Mariatou Diarra, référent métiers de pôle emploi roissy CDG
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de pôle emploi Handipass

- madame Angélique Dikranian-Noel, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Linda Diomar, référent métiers de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Odile Dolape, référente métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de pôle emploi Sevran
- monsieur Florian Ducourtioux, référent métiers de pôle emploi Etampes
- monsieur François Duhalde, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- madame Erika Duogene, référent métiers de la plateforme prestations formations
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Birol Ekici, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Leila El Boubkri, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de pôle emploi Saint-Gratien
- madame Christine Farre, référent métiers de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Helene Faurie, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Philippe Fauries, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Correly Fayete, , référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Monserrat Felicite, référente métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Florent Fessy, référent métiers de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Celine Fichet, référent métiers de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Fily, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Pilar Fouasse Anton, référent métiers de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Martine Foucher, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Frade, référent métiers de l'agence de pôle emploi Villejuif
- madame Sandrine Fuhrer, référent métiers de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Niematallah Gacem, référent métiers de pôle emploi Drancy
- madame Catherine Galibert, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Sarah Gardent, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Veronique Gosselin, référent métiers de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Elodie Gouffier, référent métiers de pôle emploi Meaux
- monsieur Henri Greve, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anne Grobon, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Martine Gueho, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Leila Guessyere, référent métiers de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Virginie Guillot, référent métiers de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Leila Hamani, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Guillaume Henuy, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Virgine Heras, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Nouja Idjakirene, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabel Jezo, référent métiers de pôle emploi Guyancourt
- madame Claude Jousselin, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Jamel Kadi, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Leila Kara, référent métiers de pôle emploi Bezons
- monsieur Yacine Kerbache, référent métiers de pôle emploi Cachan
- madame Rabia Khabbiza, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Chehrazed Kheroua, référent métiers de pôle emploi Neuilly-sur-Marne

- madame Nathalie Labeau, référent métiers de pôle emploi Créteil
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de pôle emploi Nemours
- madame Sabella Lammens, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Manuela Langlois, référent métiers de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Sébastien Laporte, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Carole Latil, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Franck Laussy, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Sylvie Laydet, référent métiers de pôle emploi Reuil Malmaison
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Mathieu Le Moine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Gariel Lebon, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Raphaëlle Lecoq, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de pôle emploi Dourdan
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de pôle emploi Vincennes
- monsieur Samuel Lemoine, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Thierry Leopold, référent métiers de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaicherre, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Romain Lherbier, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Amelia Lucas, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Sabrina Maamar, référent métiers de pôle emploi Saint-Denis
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référente métiers de pôle emploi Colombes
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur René Mamelli, référent métiers de pôle emploi Torcy
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Mohamed Redha Mansouri, référent métiers de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Lucile Maria, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Violetta Maignan, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jean Pierre Markaryan, référent métiers de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Marina Marques, référent métiers de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Corine Martens, référent métiers de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Cindy Martins, référent métiers de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Stéphane Marty, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Stéphanie Mary Maison, référent métiers de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Monique Masclé, référent métiers de pôle emploi Evry
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référent métiers de pôle emploi Colombes
- monsieur Halim Mazed, référent métiers en agence de pôle emploi Montreuil-sous-bois
- monsieur Idriss Melka, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Léone Merabli, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame El Hadda Merouane, référente métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Quentin Mervelay, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Emilie Mestian, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Sherazade Mezlaoui, référent métiers de pôle emploi Arpajon
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Jean Michel Miranda, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Aurelie Miserotti, référent métiers de pôle emploi Meaux
- madame Hanane Mokhtari, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe

- monsieur Antoine Moretti, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anissa Moussaoui, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Maria Moutou, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Eve Nabeti, référent métiers de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- monsieur Fahim Nasri, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Adji Ndiaye, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Maury Ngantsi, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-Sec
- monsieur Nicolas N'Guyen, référent métiers de pôle emploi Cachan
- madame Marina Nicolas, référent métiers de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Samuel Njoh Njoh, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Bernadette Nze Nkoghe, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Henri Ota, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Maria Bema Ouattara, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Noez Oueslati, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Stéphanie Paschung, référent métiers de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Murielle Passerieux, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Hélène Pech, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Claire Peroux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Rina Phonepraseuth, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent métiers de la plateforme S@D
- monsieur Jean-Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Gwennaëlle Porte, référent métiers ad intérim Paris 15ème Brancion
- monsieur Nicolas Prats, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Benoît Prière, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Maggaly Proust, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Bernard Pucheu, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Stéphane Prud Homme, référent métiers de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi de Noisy-le-Grand
- madame Evelyne Pupin, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de pôle emploi Persan
- madame Rachida Rahmani, référent métiers de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Roselyne Rameau, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Emmanuelle Rameix, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Manal Reau, référent métiers de pôle emploi Colombes
- madame Frederique Reault, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie-Françoise Rehaili, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Marc Rene, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Cedric Rinaldi, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Roselyne Roko, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de pôle emploi Nanterre

- madame Anne Sabatino, référent métiers de pôle emploi Maison-Alfort
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Nadine Saint Cilly, référent métiers de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de pôle emploi Nogent-sur- Marne
- madame Saida Salmi, référent métiers de pôle emploi Les Ulis
- madame Joséphine Salmon, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Florence Saminadin, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersbourg
- monsieur Anneloreo Sant-Anna, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Sylvie Sato, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Béatrice Seznec, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur David Sinet, référent métiers de pôle emploi Chelles
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Najate Tahchi, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Béatrice Tayebi, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Régine Theota, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- madame Barbara Theys, référent métiers de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Zakaria Tomis, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Kimi Touret, référent métiers de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Laurence Trochet, référent métiers de pôle emploi Puteaux
- madame Catherine Trotel, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Dolorès Vachon, référent métiers référent métiers de pôle emploi Garges les Gonesse
- monsieur David Valentin, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Rachel Varin, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de pôle emploi Provins
- madame Emmanuelle Vicari, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Corinne Weaver, référent métiers de pôle emploi CIDC Campus Noisy-le-Grand
- madame Safiya Yacine, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur M Barka Zaidi, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Redha Zidane, référent métiers de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Christine Zorgati, référent métiers de pôle emploi Les Ulis

§ 5- Directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- madame Marion Badenes-Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean-Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne

§ 6- Directeurs territoriaux délégués

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- monsieur David Cedille, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- madame Géraldine Draï, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre

- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Kiyenika Mayindu, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Sud
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial délégué Essonne Ouest
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2021-19 DS Agence du 31 mars 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 29 avril 2021.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2021-24 DS DT du 29 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délai

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 6
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6.

§ 2 - Remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 3 - Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

Article 3 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 4 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 5 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- madame Marion Badenes-Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean-Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- monsieur David Cedille, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- madame Géraldine Draï, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Kiyenika Mayindu, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Sud
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial délégué Essonne Ouest
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

§ 3 - Responsable de service

- monsieur Samy-Pierre Aitouhammou, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Lucie Fosse Cressot, responsable de service à la direction territoriale Hauts de Seine
- madame Mathilde Godart, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale Seine Saint Denis
- madame Najat Semdani, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Olivia Tripier, responsable de service à la direction territoriale Val de Marne

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La Décision IdF n° 2021-05 DS DT du 1er février 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 29 avril 2021.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision Ré n° 2021-17 DS Agences du 29 avril 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Réunion au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-09 du 12 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Aliette Rivière, directrice au sein du Pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Ingrid Marianne, directrice d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, directeur d'agence ad interim au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi St-Louis La Rivière,
- madame Nathalie Arens, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Pascal André, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Ghislaine Bourrelly, directrice de la Plateforme Formations Prestations Contrôle de la recherche d'Emploi / Dynamisation par l'Accompagnement et le contrôle pour les articles 1,3 et 4

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, directeur adjoint au sein du Pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Patrice N'Doye, directeur adjoint au sein du Pôle emploi de St-Denis
- monsieur Pascal Picaud, directeur adjoint au sein du Pôle emploi de St-Paul
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Laetitia Dejean, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Pierre

- madame Valérie Vitry, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Johane Adekalom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, manager d'accueil au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Frederic Souprayen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Wilfried Singainy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Corinne Révelin, manager d'accueil au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Sylvie Hoarau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sarah Vingadassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Muriel Audifax, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Caroline Tati Perrot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Nallini Palama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Julian Essob, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Patricia Glais, manager insertion au sein du pôle emploi du Port
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Christine Enguerrand, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Cécile Lagarde, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Peggy Salome, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu

- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Vanina Blard, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Charlie Gourouvadou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Christian Guérin, manager sécurité au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Denise Lauret, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, manager insertion au sein du pôle emploi de de St Pierre
- madame Aurore Vidal, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Rishman Lauret, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Sabine Le Gac, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Virginie Kenkle, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Laurent Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Alice René, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Ghislain Durif, manager d'accueil au sein du pôle emploi de St-Joseph

§ 4- référents métier

- madame Marie-Anise Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Benoît,
- madame Sabrina Leger Manicon, référente métiers applicatif au sein du pôle emploi de St-André,
- monsieur Pascal Lan-Yeung, référent métiers au sein du pôle emploi de Ste-Marie,
- madame Marie-France Lec-Kao, référente métiers au sein du pôle emploi du Moulin,
- madame Laetitia Brancala, référente métiers au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Marie-Annie Perrine, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Denis,
- monsieur Payet Bruno, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession,
- monsieur Patrick Fatima, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession,
- madame Sabrina Léon, référent métiers au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ville, référente métiers au sein du pôle emploi de l'Eperon,
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Laurent Mondon, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Edwige Begue, référente métiers au sein du pôle emploi de de St-Louis La Rivière
- madame Nathalie Frumence, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Nadège Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Pierre,
- madame Alison Séverin, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Pierre,
- monsieur Patrice Lefevre, référent métiers au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Fabrice Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi du Tampon,
- madame Régine Grondin, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Joseph

- madame Marie-Christine Beauval, référente métiers au sein de la DT Sud

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Réunion. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La Décision Ré n° 2021-16 DS Agences du 26 mars 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 29 avril 2021.

Angélique Goodall,
directrice régionale
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2021-18 DS DR du 29 avril 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Réunion, Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Et en cas d'empêchement ou d'absence de monsieur Patrick Sautron bénéficiaire, à titre temporaire, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents : monsieur Paul Delaunay, gestionnaire du patrimoine immobilier

Et en cas d'empêchement ou d'absence de monsieur Alain Teng Chuen Yu, bénéficiaire, à titre temporaire, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents : madame Jocelyne Apaya, responsable d'équipe

Bénéficiaire également de la délégation à l'effet de signer les états de frais des personnes désignées au § 5 de l'article 14.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations, madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité et monsieur Tony Van Dionant, directeur administration, finances, gestion, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Réunion, délégation temporaire est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- 1) les marchés publics d'un montant supérieur à 206 000 euros HT
- 2) les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée à monsieur Eric Ménard, adjoint au directeur administration, finances, gestion, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 4 - Délégation est donnée à madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations, madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité et monsieur Tony Van Dionant, directeur administration, finances, gestion, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines et des relations sociales, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines et des relations sociales et madame Céline Brunel, responsable du pôle recrutement, carrière et développement des compétences et accompagnement managérial bénéficient de cette même délégation.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 - Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 - Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité,, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services , en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations, madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines et des relations sociales, à madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines et des relations sociales, en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et monsieur Tony Van Dionant, directeur administration, finances, gestion, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations et monsieur Tony Van Dionant, directeur administration, finances, gestion, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 - Délégués et dispositions diverses

Article 14 - Délégués

§ 1 - Directrice adjointe

- madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations

§ 2 - Directeurs de service

- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité
- madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines et des relations sociales
- monsieur Tony Van Dionant, directeur administration, finances, gestion
- monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- monsieur Michael Renard, directeur de la performance et du pilotage

§ 3 - Adjointes aux directeurs de service

- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines et des relations sociales
- monsieur Eric Ménard, adjoint au directeur administration, finances, gestion
- madame Julie Fortune, adjointe au directeur de l'offre de services

§ 4 - Responsables de pôle

- monsieur Thierry Leroux, responsable du pôle relations utilisateurs
- madame Sylvie Latchoumy Lebon, responsable du pôle statistiques, études et évaluations
- madame Corinne Pascal, chef du service communication, Innovation & responsabilité sociétale et environnementale
- madame Laurence Rochetaing, responsable du pôle support technique de proximité
- monsieur Patrick Sautron, responsable du pôle immobilier, logistique et moyen généraux
- monsieur Alain Teng Chuen Yu, responsable du pôle finances, comptabilité et trésorerie
- madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques
- madame Denise Narassiguin, responsable du pôle approvisionnement
- monsieur Stéphane Lardenois, responsable du pôle contrôle de gestion et pilotage budgétaire

- madame Céline Brunel, responsable du pôle recrutement, carrière et développement des compétences et accompagnement managérial
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme ASTRICA
- monsieur Laurent Mortelette, Responsable de service Pole Projets - Organisation - Accompagnement FSE

§ 5 - Agents

- monsieur Lionel Lautrette, responsable d'équipe au sein du pôle relations sociales
- madame Christine Gonneau, agent au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales
- monsieur Olivier Mourguin, agent au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision Ré n° 2021-03 DS DR du 1er février 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 29 avril 2021.

Angélique Goodall,
directrice régionale
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2021-19 DS Dépense du 29 avril 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2020-21 du 2 juin 2020 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directeur de la stratégie, de la coordination et du partenariat
- monsieur Tony Van Dionant, directeur administration, finances, gestion
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de service
- monsieur Alain Teng Chuen Yu, responsable du pôle finances, comptabilité et trésorerie

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques

Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction Réunion régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directeur de la stratégie, de la coordination et du partenariat
- monsieur Tony Van Dionant, directeur administration, finances, gestion

Article 5 - Abrogation

La Décision Ré n° 2021-07 DS Dépense du 1er février 2021 est abrogée.

Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ste-Clotilde, le 29 avril 2021.

Angélique Goodall,
directrice régionale
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2021-20 CMC du 29 avril 2021

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Réunion

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment ses articles 9 et 10,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- madame Astrid Combemorel, directrice régionale adjointe en charge des opérations, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés,
- un acheteur au sein du pôle achats, marchés et affaires juridiques,
- un juriste au sein du pôle achats, marchés et affaires juridiques, qui en assure le secrétariat
- un représentant de la direction administration, finances, gestion

En sont en outre membres, avec voix consultative :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Astrid Combemorel, monsieur Tony Van Dionant, directeur administration, finances, gestion ou madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité assure la présidence de la commission.

Article 3

Lorsque la possibilité est donnée aux membres de participer à distance à une réunion de la commission au moyen d'une audio-conférence ou visio-conférence, selon des modalités fixées dans la convocation, les destinataires de celle-ci ne révèlent en aucun cas au-delà de leur éventuel représentant les éléments de connexion qui y sont précisés. Les membres participent à distance dans des conditions, notamment matérielles, garantissant la confidentialité des débats.

Ces règles sont rappelées en début de réunion et/ou dans la convocation.

Article 4

La décision Ré n° 2021-09 CMC du 1er février 2021 est abrogée.

Article 5

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 29 avril 2021.

Angélique Goodall,
directrice régionale
de Pôle emploi Réunion

Décision Ce-VdL n° 2021-13 DP IRP du 30 avril 2021

Délégation temporaire de pouvoir de la directrice régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale à l'effet de présider le comité social et économique

La directrice régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu l'accord du 5 avril 2019 sur le renouveau du dialogue social,

Vu la délibération n° 2019-13 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 - Délégation de pouvoir

§ 1 Délégation de pouvoir est donnée à madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale au sein de la direction régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire à l'effet d'assurer les responsabilités incombant au chef d'établissement pendant la période comprise entre le 03 au 12 mai 2021 en matière d'institution représentative du personnel de la direction régionale dans les conditions prévues par le code du travail et notamment :

- d'organiser les réunions du comité social et économique,
- d'établir l'ordre du jour et de convoquer les personnes participant à ces réunions dans les conditions prévues par les textes applicables,
- de recueillir les avis et consultations prévus par la loi,
- de présider et d'animer les réunions du comité social et économique,
- d'assurer l'information obligatoire auprès de l'inspecteur du travail dans le cadre du fonctionnement de ces instances.

§ 2 La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, la directrice régionale puisse, si elle l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider elle-même une réunion déterminée du comité social et économique.

Article 2 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 30 avril 2021.

Virginie Coppens Menager
directrice régionale
de Pôle emploi Centre Val de Loire